



Télépilote drone aérien pour un usage professionnel

Certification RS7628

Exploiter un drone dans un cadre professionnel

Certification délivrée par Drony



Formation certifiante
Éligible au financement CPF

Programme de formation

Durée 3 jours - 24 heures, en journée	Modalité Présentiel exclusivement
Effectif 4 participants maximum	Tarif 1 650 € TTC • 68,75 € TTC/heure
Lieu Corneilles-en-Parisis et terrain de pratique sécurisé	Validité tarifaire Jusqu'au 31 décembre 2026
Type d'action Action de formation préparant à une certification professionnelle	Public Professionnels et porteurs d'un projet professionnel intégrant le drone

Finalité de la formation

Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser une mission professionnelle au moyen d'un drone, dans le respect du cadre réglementaire applicable, des règles de sécurité et des procédures opérationnelles.

1. Présentation et positionnement

Cette formation constitue un socle initial de professionnalisation au télépilotage de drone. Elle vise l'usage opérationnel du drone dans un contexte métier et prépare à l'évaluation de la certification RS7628 « Exploiter un drone dans un cadre professionnel », délivrée par DRONY en qualité d'organisme certificateur.

Les catégories réglementaires Ouverte, Spécifique et Certifiée sont abordées afin de permettre au participant d'identifier le cadre applicable à une opération. **Elles constituent un contexte réglementaire** : la formation n'a pas pour objet de former à l'ensemble des compétences spécialisées propres aux catégories Spécifique ou Certifiée.

La pratique courante est principalement contextualisée en catégorie Ouverte, qui correspond à la majorité des besoins rencontrés par les participants. Lorsque le projet professionnel impose un cadre plus exigeant, cette formation fournit les prérequis opérationnels utiles avant une spécialisation complémentaire.

2. Public visé

La formation s'adresse à toute personne exerçant dans un secteur où l'utilisation d'un drone est, ou devient, utile ou nécessaire, ainsi qu'aux personnes disposant d'un projet professionnel solide intégrant cet outil.

- Travailleurs indépendants, chefs d'entreprise et artisans,
- Salariés et intermittents du spectacle,
- Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion,
- Professionnels de l'audiovisuel, de la photographie et de la communication,
- Professionnels des métiers techniques, du bâtiment, de l'inspection, du suivi de chantier, du patrimoine, de l'immobilier ou de l'environnement.

3. Prérequis

Prérequis d'entrée en formation

- Être âgé de 16 ans minimum,
- Savoir lire, écrire et s'exprimer en français,
- Être à l'aise avec l'utilisation courante d'un ordinateur et d'outils numériques,
- Exercer une activité professionnelle susceptible d'intégrer l'usage du drone ou présenter un projet professionnel cohérent et suffisamment défini.

Condition préalable à l'évaluation certificative

Avant de se présenter à l'évaluation de la certification RS7628, le candidat doit justifier de la réussite à la formation et à l'examen en ligne A1/A3, ou de tout justificatif réglementaire reconnu comme équivalent au jour de l'évaluation.

À distinguer

L'A1/A3 n'est pas exigé à l'entrée en formation. Il doit toutefois être obtenu avant l'évaluation certificative. Les examens A1/A3, OPEN A2/BAPD et CATS sont distincts de la certification RS7628 et ne sont pas inclus dans la présente action de formation.

4. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Analyser une demande client et traduire le besoin en mission réalisable,
- Identifier le cadre réglementaire, les contraintes et les démarches applicables à l'opération,
- Préparer une mission en intégrant l'environnement, la météo, les tiers et les risques,
- Vérifier, configurer et mettre en œuvre le matériel nécessaire en sécurité,

- Réaliser les évolutions de vol nécessaires à la mission avec précision et maîtrise,
- Réagir de manière adaptée aux situations anormales et aux incidents,
- Clôturer la mission par un débriefing et assurer la traçabilité des opérations.

5. Compétences préparées

Bloc A - Préparer la mission • RC1 du référentiel

- Recueillir et qualifier le besoin, les livrables attendus et les contraintes du donneur d'ordre,
- Identifier la catégorie d'exploitation et, le cas échéant, la sous-catégorie ou le scénario standard européen applicable, ainsi que les déclarations, démarches, accords, protocoles ou autorisations nécessaires.
- Exploiter les cartes, plateformes et informations aéronautiques utiles,
- Analyser les phénomènes extérieurs et les données météorologiques susceptibles d'influencer la mission,
- Définir le positionnement du télépilote, la zone d'opération, la zone d'exclusion des tiers et les mesures de sécurisation,
- Formaliser les risques, les mesures de prévention et les critères de décision avant le vol.

Bloc B - Préparer le matériel • RC2 du référentiel

- Contrôler l'adéquation et la conformité du drone, de ses accessoires et de la charge utile,
- Réaliser l'inspection de l'aéronef, des hélices, des batteries et des équipements de sécurité,
- Vérifier les mises à jour, les paramètres, les modes de vol et les messages d'erreur,
- Configurer les dispositifs de sécurité, le positionnement satellitaire et les procédures de retour,
- Organiser la zone de décollage, d'atterrissage et de sécurité.

Bloc C - Réaliser et clôturer la mission • RC3 + RC4 du référentiel

- Effectuer un briefing opérationnel et répartir les rôles,
- Réaliser les manœuvres simples et complexes utiles à la mission, en conservant la maîtrise de la trajectoire et de l'environnement,
- Adapter le pilotage au cadrage, à la précision attendue et aux évolutions de l'environnement,

- Gérer une perte de retour vidéo, une alerte, un retour automatique ou une autre situation anormale,
- Décider de poursuivre, d'interrompre ou d'annuler le vol en fonction du niveau de risque,
- Réaliser le débriefing, consigner les événements et assurer la traçabilité de l'opération, notamment au moyen d'un compte rendu de type CRESUS.

6. Déroulé de la formation

Le parcours est organisé sur trois journées consécutives ou non, pour une durée totale de 24 heures. La progression alterne apports réglementaires, études de cas, démonstrations, exercices guidés, mises en situation et entraînements pratiques. L'ordre des séquences extérieures peut être adapté aux conditions météorologiques et aux impératifs de sécurité.

Journée 1 - Cadrer et préparer une mission

- Découverte de l'environnement professionnel du drone et des responsabilités des acteurs,
- Catégories réglementaires et identification du cadre d'une opération,
- Analyse du besoin et définition du résultat attendu,
- Lecture des cartes et identification des restrictions,
- Analyse de l'environnement, des tiers, des obstacles et de la météo,
- Construction d'une préparation de mission et des mesures de sécurité.

Journée 2 - Préparer le matériel et maîtriser le vol

- Contrôles de conformité, inspection et préparation des équipements,
- Batteries, mises à jour, paramètres, modes de vol et systèmes de sécurité,
- Installation et sécurisation de la zone d'évolution,
- Prise en main, décollage, atterrissage et maintien de position,
- Trajectoires, orientations, changements d'axe et mouvements combinés,
- Mises en situation en lien avec les besoins métiers des participants.

Journée 3 - Réaliser, sécuriser et clôturer l'opération

- Préparation complète d'une mission à partir d'un cas professionnel,
- Briefing, réalisation du vol et coordination avec les personnes présentes,
- Gestion des alertes, incidents, perte de retour vidéo et retour automatique,
- Décision d'interruption ou d'annulation et application des procédures,
- Débriefing, traçabilité et compte rendu d'événement,

- Évaluations de fin de formation et préparation à l'évaluation certificative.

7. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques ciblés et contextualisés par des exemples professionnels,
- Études de cas et préparation de missions réelles ou reconstituées,
- Démonstrations par l'instructeur, exercices progressifs et mises en situation,
- Alternance entre travail en salle et pratique sur terrain extérieur,
- Corrections individualisées et débriefings collectifs,
- Adaptation des exercices au niveau initial, au métier et au projet du participant.

8. Moyens pédagogiques et techniques

- Formateurs et instructeurs exerçant dans le domaine professionnel du drone,
- Groupe limité à 4 participants afin de favoriser la pratique et l'accompagnement individuel,
- Drones, radiocommandes, batteries, accessoires et équipements de sécurité mis à disposition,
- Salle équipée et supports pédagogiques numériques,
- Terrain de pratique sécurisé d'environ 2 hectares,
- Cartographie, plateformes et documents réglementaires utiles à la préparation des missions,
- Accès offert à des ressources complémentaires sur la plateforme [WebFormation](#), pouvant notamment comporter des contenus d'entraînement A1/A3 et OPEN A2 mais aussi tous les supports de cours mis à jour. Ces ressources sont distinctes des examens réglementaires et de la certification RS7628.

9. Suivi de l'exécution et évaluation des acquis

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée,
- Observation continue lors des exercices et mises en situation,
- Questionnements, études de cas et contrôles de connaissances,
- Évaluations pratiques portant sur la préparation de mission, la préparation du matériel, le pilotage et la gestion des situations anormales.

Une attestation de fin de formation est délivrée par l'organisme de formation à l'issue du parcours, sous réserve que le participant ait respecté son obligation d'assiduité et satisfait aux évaluations prévues.

Un rapport d'évaluation des aptitudes pratiques, accompagné d'une validation des compétences acquises au cours de chaque module, est complété par l'instructeur et remis au participant en fin de formation.

10. Évaluation de la certification RS7628

L'évaluation certificative est distincte des évaluations pédagogiques réalisées pendant la formation. Elle est conduite par un jury composé de deux personnes.

Chaque candidat est évalué individuellement pour chacune des modalités prévues : les réponses au QCM sont personnelles, et les évaluations orales et pratiques portent successivement sur la prestation de chaque candidat. Les autres candidats peuvent assister aux évaluations en qualité d'observateurs, sans intervenir ni apporter aucune aide. Cette observation participe à la continuité pédagogique du parcours sans remettre en cause le caractère individuel de l'évaluation.

Les questions et thèmes d'évaluation sont tirés au sort. Une fois attribués à un candidat, ils sont retirés du tirage et ne peuvent pas être proposés aux candidats suivants. Cette organisation garantit la transparence et l'équité du processus.

Un même jury peut évaluer au maximum quatre candidats à la même date et sur le même lieu.

Épreuve	Format	Critère de réussite
Questions à choix multiples	20 questions - 30 minutes	75 % de réponses correctes minimum
Entretien oral	10 minutes - 5 questions	Au moins 3 réponses jugées satisfaisantes
Mise en situation pratique	Préparation de mission et du matériel, pilotage normal et anormal, gestion d'incident	Démonstration des compétences selon la grille du référentiel

La certification est délivrée uniquement lorsque l'ensemble des conditions et critères prévus par le référentiel d'évaluation en vigueur est satisfait. En cas d'échec à l'une des épreuves ou de non-validation d'une compétence, la certification n'est pas délivrée. Aucun rattrapage ni aucune validation partielle ne sont prévus.

11. Résultats, équivalences et suites de parcours

- La certification RS7628 ne se valide pas par blocs de compétences indépendants,
- Elle ne confère pas une équivalence avec les examens réglementaires A1/A3, OPEN A2/BAPD ou CATS,
- Elle permet de consolider un socle professionnel avant, si le projet l'exige, une formation spécialisée liée à une activité, un matériel, un scénario ou une catégorie réglementaire particulière.

12. Modalités d'accès et délais

- Entretien préalable ou échange de positionnement afin de vérifier l'adéquation de la formation avec le projet professionnel,
- inscription possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles et hors dispositif de financement imposant un délai spécifique,
- dans le cadre d'une mobilisation du Compte personnel de formation, un délai obligatoire de 11 jours ouvrés doit être respecté entre la date d'envoi de la proposition de commande et la date de début de la formation.
- la session est confirmée après validation administrative, vérification des prérequis et accord sur les conditions de prise en charge.

13. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

DRONY étudie avec chaque personne concernée les possibilités d'aménagement du parcours, des moyens pédagogiques et des conditions d'évaluation, dans la limite des exigences de sécurité et du référentiel de certification. Le candidat est invité à signaler ses besoins le plus tôt possible afin qu'une étude individualisée puisse être menée et, si nécessaire, qu'une orientation vers un partenaire adapté soit proposée.

14. Conditions pratiques et sécurité

- Une tenue adaptée aux activités extérieures et aux conditions météorologiques est recommandée,
- Les séquences de vol peuvent être déplacées ou adaptées lorsque les conditions météorologiques ou de sécurité ne permettent pas leur réalisation,
- Le participant s'engage à respecter les consignes de l'instructeur, les limites des zones matérialisées et les règles de sécurité présentées en début de parcours,
- Le matériel pédagogique est fourni par DRONY. L'utilisation d'un matériel personnel peut être autorisée après accord préalable et contrôle de son adéquation.

15. Organisme, contact et informations légales

Organisme de formation et certificateur : DRONY

Responsable des formations : Jérôme THIERRY

Adresse : 1 B rue de la République, 95240 Cormeilles-en-Parisis

Courriel : contact@drony.fr

Téléphone : 06 72 79 04 54

Déclaration d'activité : 11 95 05538 95 auprès du préfet de région d'Île-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Information réglementaire

Le cadre applicable aux aéronefs sans équipage à bord évolue. Les contenus sont actualisés selon les textes et référentiels en vigueur à la date de la session. Les obligations propres à chaque activité professionnelle ou opération restent à vérifier au cas par cas.